



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire de l'ORT Provence-Alpes-Côte d'Azur

Services express régionaux métropolitains en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : les clés de la réussite

Point d'étape et stratégie régionale

3 septembre 2024

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cadre du plan de transformation énergétique et écologique régional

La démarche de planification écologique, une démarche **co-portée Etat et Région**

Un **projet ambitieux** pour le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, région pilote de la planification (attentes SGPE + spécificités locales)

Le **résultat final** à atteindre à l'issue de cette démarche :

- Un **plan de transformation** du territoire régional, outil opérationnel et dynamique
- Une **feuille de route pour l'ensemble des acteurs du territoire** : collectivités, monde économique, citoyens (et pas seulement pour l'Etat et la Région) pour planifier la transition écologique

Une **volonté d'aller plus loin sur le territoire avec trois horizons pour le plan** : 2030, 2040 et 2050

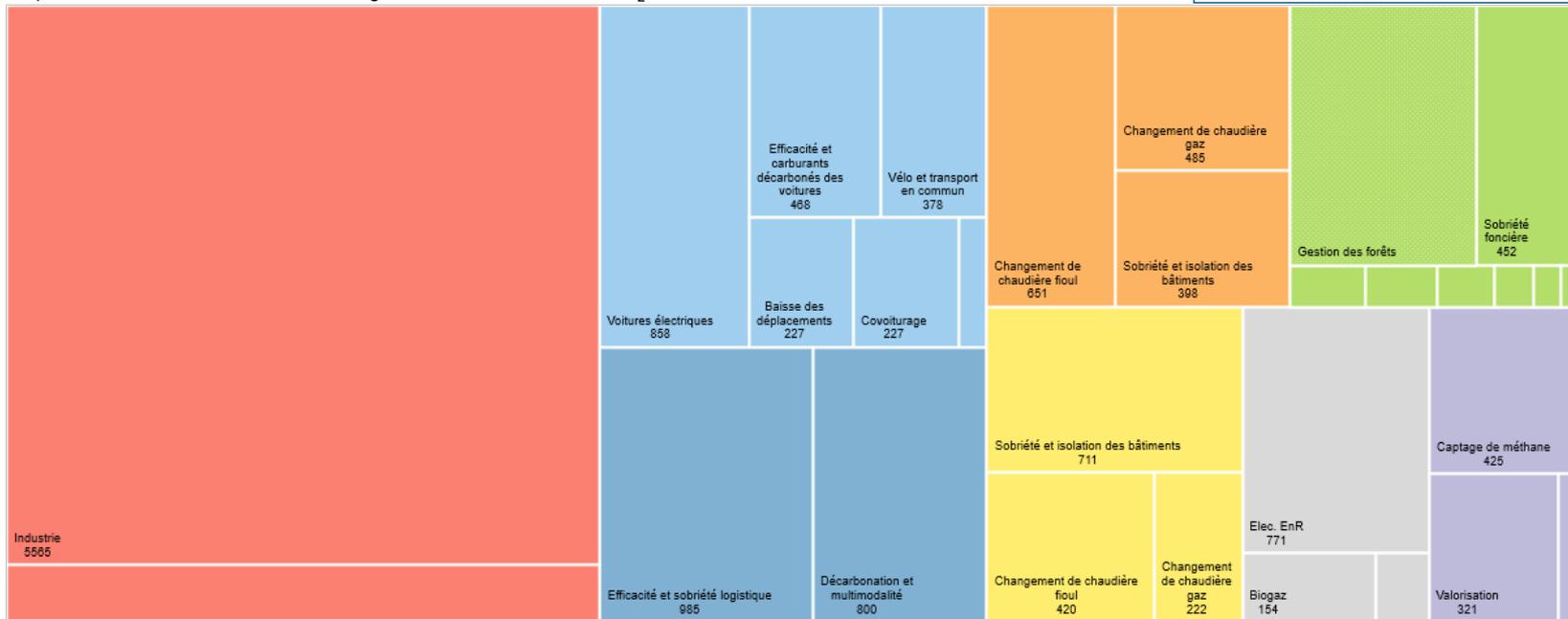
Beaucoup de choses sont **déjà traitées** : il s'agit, par cette méthode, **d'aller plus loin** et d'identifier la plus-value de la démarche par rapport à l'existant

Les notions de **transversalité et d'itérations successives** sont centrales pour aboutir à la réalisation d'un plan **impactant et réaliste**

Les SERM, une réponse aux enjeux de la planification écologique

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Objectif : -16 Mt CO₂e



■ AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS
 ■ DÉCHET
 ■ ÉNERGIE
 ■ INDUSTRIE
 ■ RÉSIDENTIEL
 ■ TERTIAIRE
 ■ TRANSPORT DE MARCHANDISES
 ■ TRANSPORT DE VOYAGEURS

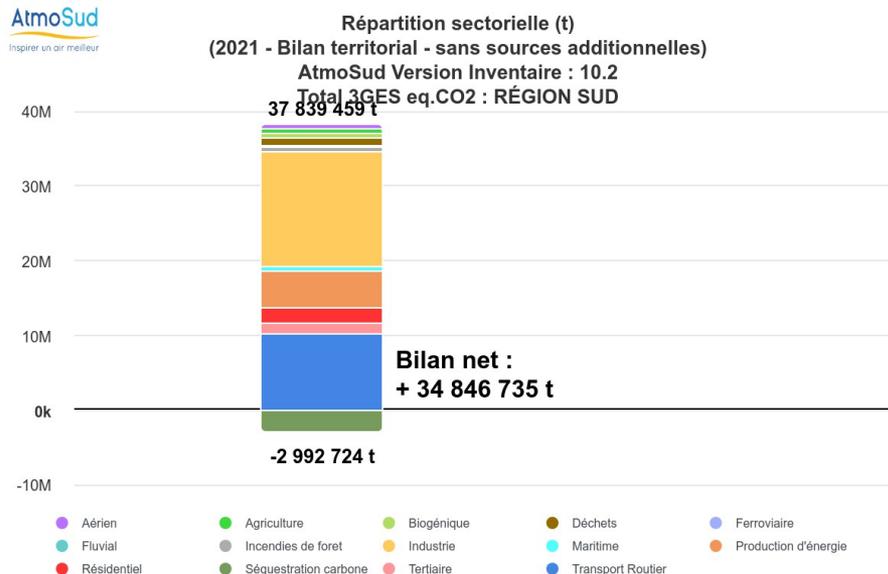
(1) Produits bois : 567 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO₂e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO₂e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO₂e. (6) Fertilisation azotée : 28 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 19 ktCO₂e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO₂e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Les SERM, une réponse aux enjeux de la planification écologique

Quelques chiffres

- 27% des émissions de Gaz à Effet en Provence Alpes Côte d'Azur sont générés par les Transports.
- + de 90% de ces émissions viennent du transport routier, dont + de la moitié des véhicules particuliers.
- Les engagements européen (Green Deal - Fit for 55: réduction de 55% des émissions en 2030) et national (Neutralité Carbone en 2050)
- difficiles à respecter sur la base des tendances actuelles.
- Si on se réfère aux PCAET validés en région Provence – Alpes – Côte d'azur, il manque encore 6 à 8 Mt de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

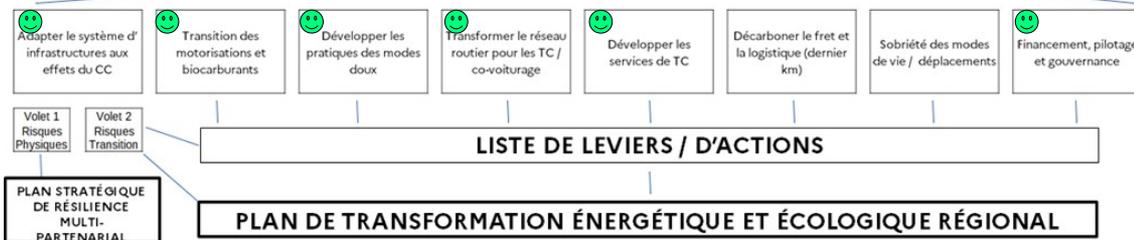


Les SERM, une réponse aux enjeux de la planification écologique

Objectifs

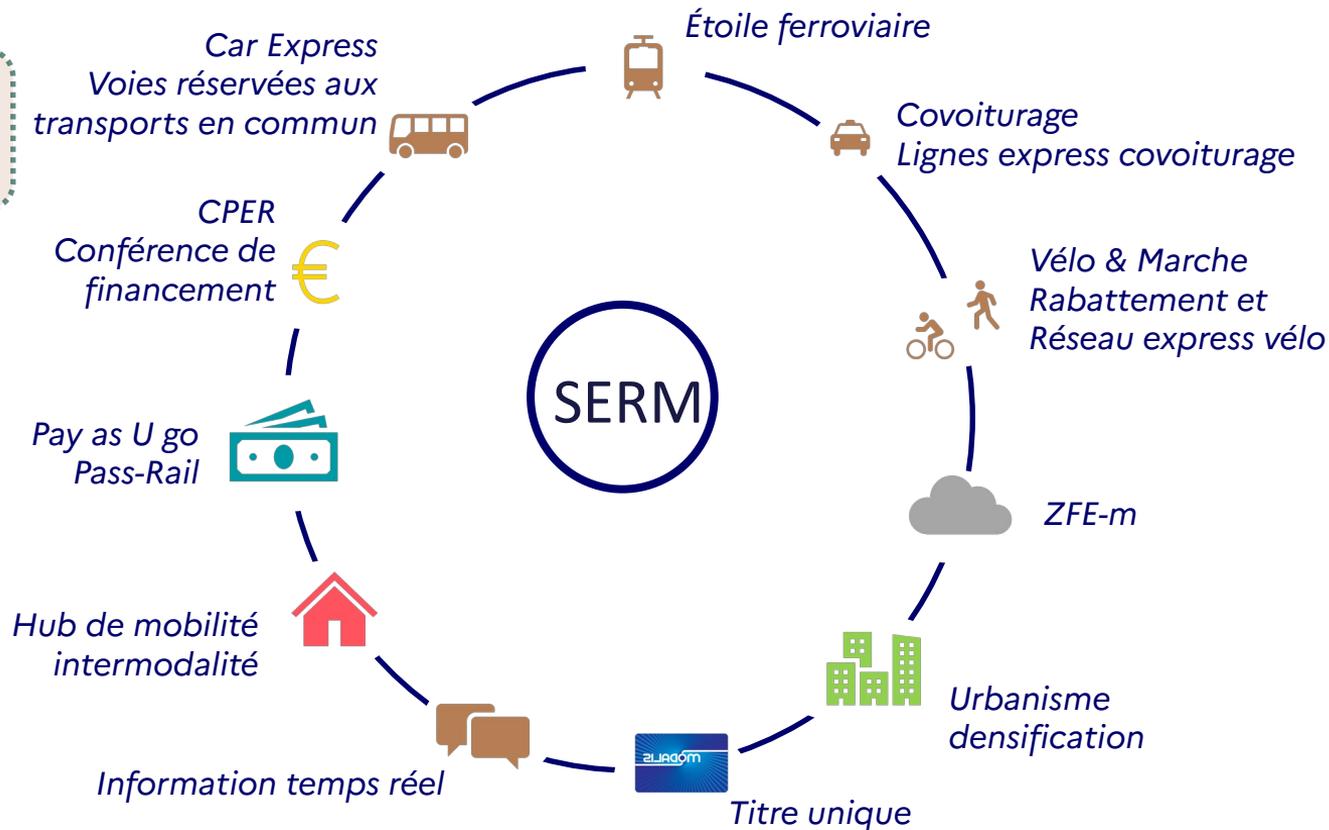
Réduire les émissions de GES et limiter les effets du changement climatique pour atteindre la neutralité carbone en 2050

La mise en place de SERM permet de répondre à de nombreux enjeux soulevés par cette démarche



Présentation du dispositif : définition

**Le SERM,
l'intermodalité intégrée**

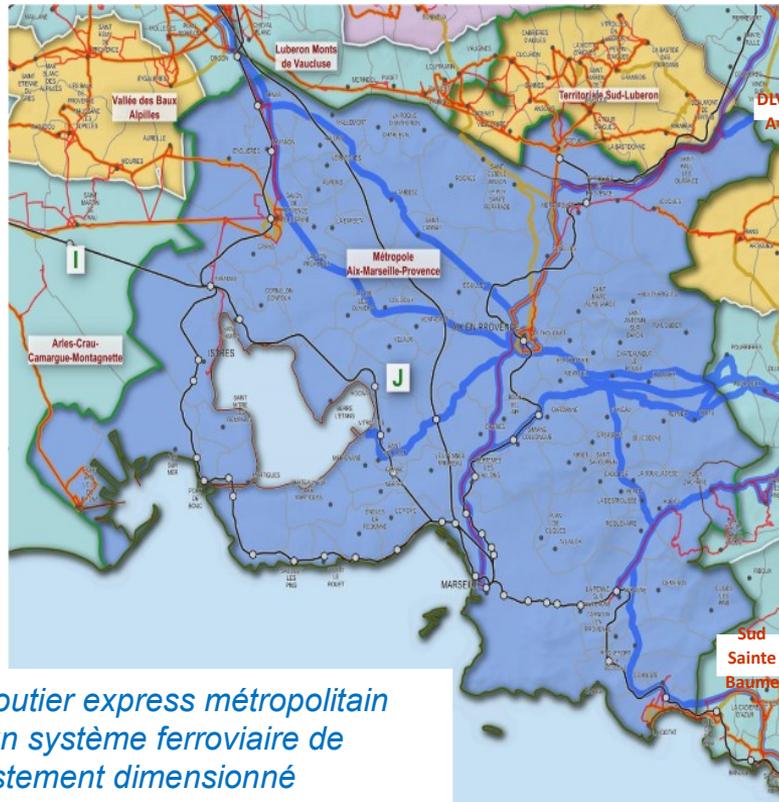


Un terreau fertile : Les acquis du partenariat Région / EPCI

- L'important travail partenarial d'élaboration des **Contrats Opérationnels de Mobilité** constitue la première brique de 4 ans du SERM
- Pour les 3 SERM littoraux les aménagements et le schéma de desserte **LNPCA** sont fondamentaux. Les navettes toulonnaise et azurée, la traversée et la gare souterraines de Marseille-Saint-Charles sont les bases des SERM
- LNPCA : le SERM des SERM, mais aussi une expérience réussie de **gouvernance** entre différents niveaux de collectivités,
- Méthode de travail guidée par la démarche **ACoRS**
- Saut d'offre ferroviaire défini dans les contrats **d'ouverture à la concurrence**
- Le SERM ne doit pas être un accélérateur d'étalement urbain : le **SRADDET** approuvé en 2019 fixe l'objectif de diminuer de 50% le rythme de la consommation d'espaces naturels et forestiers/période précédente en 2030

SERM Aix-Marseille Provence : caractéristiques et enjeux

- 14 réseaux de transports fusionnés sous la bannière unique de « La Métropole Mobilité »
- Réseau Express Métropolitain, PDM 2020-2030, plan vélo, schéma d'armature ferroviaire, LNPCA et diamétralisation
- Périmètre du projet SERM = périmètre du futur Contrat opérationnel de mobilité (COM)
- Protocole CPER 23-27 : des études multimodales et des 1ères réalisations (cadencement, PEM ferroviaires et autoroutiers, etc.)



*Un réseau routier express métropolitain
en appui d'un système ferroviaire de
qualité et justement dimensionné*

Partenaires

- ✓ La Métropole Aix-Marseille Provence

Territoire associé

- ✓ CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette

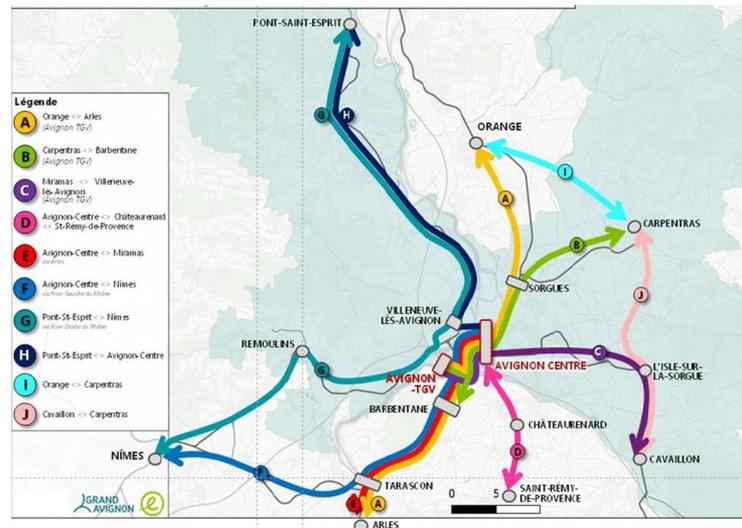
Territoires ou partenaires consultés

- ✓ Durance Luberon Verdon Agglomération
- ✓ CA Sud Sainte Baume
- ✓ Département 13

SERM du bassin de vie avignonnais : caractéristiques et enjeux

- Ce SERM est assis sur 2 Régions, 3 Départements
- Porté depuis fin 2022 par la communauté d'agglomération du Grand Avignon et la ville d'Avignon, avec un fort soutien des 2 Régions
- Des territoires extrêmement dépendants de la voiture comme mode de déplacement très largement majoritaire (plus de 50% des émissions de GES / 30% national)
- Le projet s'appuie sur une étoile ferroviaire structurante à 6 branches et 26 gares existantes avec un programme d'investissements de 200M€ engagé par Grand Avignon pour l'extension des réseaux de tramway et de bus à haute fréquence, réalisation du réseau express vélo et des parkings relais
- Lancement en septembre 2024 de l'étude d'exploitabilité du nœud ferroviaire avignonnais
- Le déploiement de réseaux routiers et cyclables structurants, de services de covoiturage

Services multimodaux cibles du SERM avignonnais



Partenaires

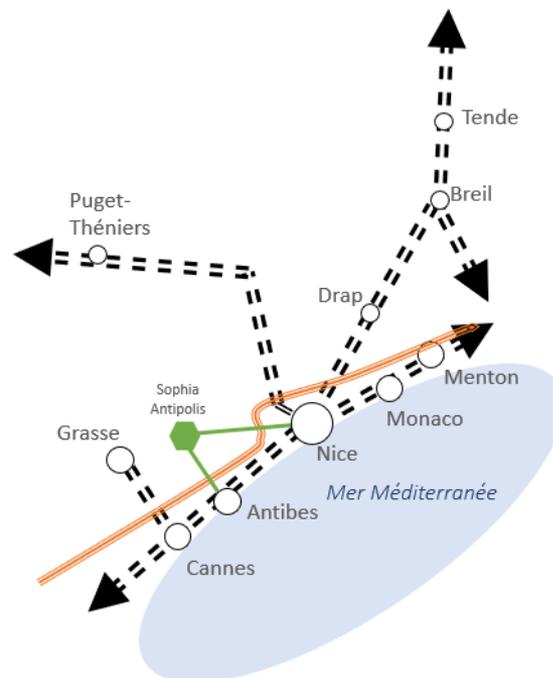
- ✓ Région Occitanie
- ✓ Département du Vaucluse
- ✓ Département du Gard
- ✓ Grand Avignon
- ✓ CA Les Sorgues du Comtat
- ✓ CA Luberon Monts de Vaucluse
- ✓ CA Ventoux Comtat Venaissin
- ✓ CC Les Pays des Sorgues et Mont du Vaucluse
- ✓ CC Pont du Gard
- ✓ CA Gard Rhodanien
- ✓ Ville d'Avignon

Territoires associés ou consultés

- ✓ CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- ✓ CA Terre de Provence
- ✓ Département des Bouches-du-Rhône

SERM Azur : caractéristiques et enjeux

- Le projet prend appui sur des axes ferroviaires forts et un axe routier (A8) structurants pour les mobilités du quotidien et touristiques
- Réponse majeure du TER à une demande croissante de mobilité (décarbonée de surcroît) mais est en limite de capacité
- Dès 2025, augmentation de l'offre ferroviaire grâce à l'ouverture à la concurrence des TER : Cadencement au ¼ d'heure toute la journée (+75%). A partir de mi-2025, l'offre des « Intervilles Marseille-Nice » va doubler jusqu'à 15 A/R par jour
- La convergence des systèmes de billettique, d'information voyageurs et de tarification sur la base du Pass SUD Azur qui connaît déjà un gros succès



Partenaires

- ✓ Métropole Nice Côte d'Azur
- ✓ CA Cannes Pays de Lérins
- ✓ CA Sophia Antipolis
- ✓ CA du Pays de Grasse
- ✓ CA de la Riviera Française

Partenaires ou territoires associés ou consultés

- ✓ Principauté de Monaco
- ✓ Département des Alpes-Maritimes
- ✓ CC du Pays des Paillons
- ✓ CC Alpes d'Azur

SERM de l'aire toulonnaise : caractéristiques et enjeux

- 94% des déplacements sont internes au bassin de déplacements de l'aire toulonnaise (EMC² 2022)
- Forte accessibilité autoroutière (90 % des habitants résident à moins de 15 minutes en voiture d'un échangeur) et part modale de la voiture = 70%
- Enjeu du rabattement tous modes performants vers les gares de la navette toulonnaise
- Besoin de renforcer l'offre TC routiers, développement de PEM, d'aires et de services de covoiturage, de P+R, et d'infrastructures cyclables
- Renforcement de l'offre de service ferroviaire des TER, cadencée en heure de pointe entre l'Est et l'Ouest du territoire avec la mise en service en 2030 de la navette toulonnaise (LNPCA)



Partenaires

- ✓ Métropole Toulon
- ✓ Provence Méditerranée
- ✓ CA Provence Verte
- ✓ CA Sud Sainte Baume
- ✓ CC Vallée du Gapeau
- ✓ CC Cœur du Var
- ✓ CC Méditerranée Porte des Maures

Entités à associer

- ✓ Département du Var

Protocole CPER 2023-2027 – volet Mobilité (signé le 1^{er} décembre 2023)

Les crédits identifiés au CPER pour financer les études mentionnées dans le dossier minute et les premiers travaux d'infrastructures.

Intitulé des opérations	Montant à financer M€	Part Etat M€	Part Région M€	Reste à financer M€
Services Express Régionaux et Métropolitains (SERM) de l'aire avignonnaise (études)	7,00	3,50	1,75	1,75
Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) des aires toulonnaise et azuréenne (études)	7,00	3,50	1,75	1,75
Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) hors Métropole Aix-Marseille-Provence - Pôles d'échanges multimodaux et infrastructures (premières réalisations)	49,50	14,17	14,17	21,17
Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) de l'aire Aix-Marseille-Provence	99,00	33,00	33,00	32,99
Voies réservées (transports collectifs, covoiturage)	55,00	10,00	15,00	30,00
Programme itinéraire cyclable	90,00	10,00	30,00	50,00

Subventions au travers des Appels à Projets en faveur:

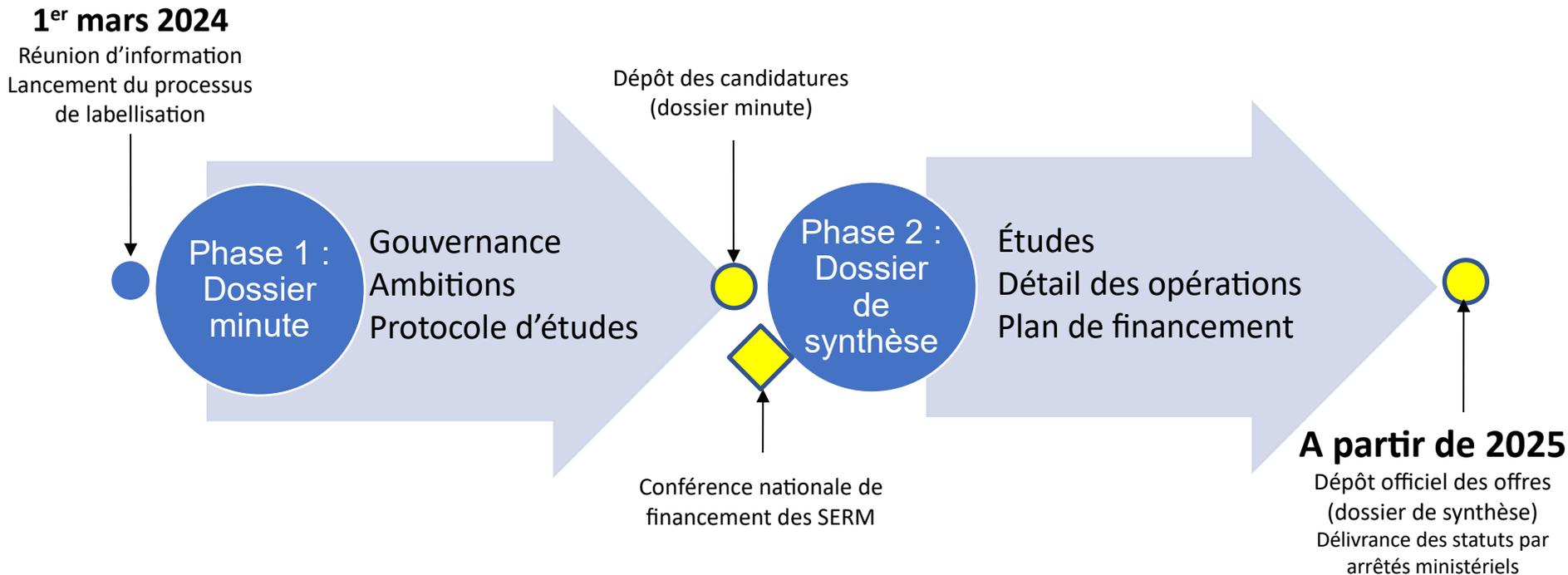
Des mobilités actives : AAP 5 (2022) = 7,5 M€, AAP 6 (2023) = 6,57M€, Appel à Territoires (2023) = 5,1 M€

Des infrastructures structurantes de transports collectifs : AAP TCSP 4 (2021) = 116,5 M€, Marseille en Grand : subvention État = 500 M€

Fonds verts (mesures ZFE-m, covoiturage) = 13,5 M€ pour 2024

Prochaines étapes

- Processus de labellisation et d'octroi du statut -



Les interlocuteurs régionaux SERM

Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR)

Olivier TEISSIER – Secrétaire général adjoint
olivier.teissier@paca.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Frédérique CHAZE – Directrice régionale adjointe
frederique.chaze@developpement-durable.gouv.fr

Direction des Infrastructures et des
Grands Équipements
Didier BIAU – Directeur
dbiau@maregionsud.fr

Merci de votre attention